

Budget de l'Ontario

Résumé

Le 25 février 2016

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

GATINEAU
125-1160 boul. St-Joseph Blvd.
Gatineau QC J8Z 1T3
T 819 778-2428
F 613 745-9584

Marcil Lavallée, S.E.N.C. | G.P.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

BHD / IAPA
Nos partenaires canadiens et internationaux
Our Canadian and International Partners

Marcil-Lavallee.ca

Introduction

Le ministre des Finances Charles Sousa a déposé son quatrième budget le 25 février 2016.

Le déficit pour l'exercice 2015-16 devrait s'élever à 5,7 milliards de dollars soit 2,8 milliards de dollars de moins que prévu dans le budget 2015. Le déficit devrait être de 4,3 milliards de dollars pour 2016-2017 et être éliminé en 2017-2018 et l'équilibre budgétaire serait atteint en 2018-2019.

Le budget ne comporte aucune modification aux taux d'imposition des particuliers de l'Ontario, mais certains crédits d'impôt personnels sont éliminés. En ce qui concerne les entreprises, bien qu'il n'y ait aucun changement aux taux de l'impôt sur les sociétés, il y a des réductions proposées pour certains crédits.

Mesures touchant les particuliers

Impôt sur le revenu des particuliers (IRP)

Alors que ce Budget ne propose aucune modification aux taux de l'impôt sur le revenu des particuliers, les taux personnels au fédéral ont été modifiés à compter du 1^{er} janvier 2016. Les taux marginaux pour les revenus supérieurs à 220 000 \$ sont les suivants :

Types de revenus	2016	2015
Salaire et autres revenus	53.53%	49.53%
Gains en capital	26.76%	24.76%
Dividendes déterminés	39.34%	33.82%
Dividendes ordinaires	45.30%	40.13%

Crédits d'impôt pour les frais de scolarité et les études

Le budget propose une restructuration radicale du financement de l'éducation post-secondaire. Les changements sont destinés à cibler un soutien accru pour les étudiants issus de familles à faible revenu.

Dans le cadre de cette réforme, le gouvernement propose d'éliminer les crédits d'impôt pour les frais de scolarité et les études de l'Ontario, et ce, à compter de l'automne 2017. Les étudiantes et étudiants ontariens pourraient se prévaloir du crédit d'impôt pour les frais de scolarité admissibles payés pour des études jusqu'au 4 septembre 2017 inclusivement et pourraient se prévaloir du crédit d'impôt pour les études pour les mois d'études avant le mois de septembre 2017. Les déclarants qui habitent en Ontario le 31 décembre 2017 et qui n'ont pas utilisé tous leurs crédits d'impôt pour les frais de scolarité et les études pourraient se prévaloir de la portion inutilisée de ces crédits dans les années subséquentes. Les déclarants d'autres provinces qui déménagent en Ontario après le 31 décembre 2017 ne pourraient plus se prévaloir de leurs crédits d'impôt pour les frais de scolarité et les études accumulés alors qu'ils ne résidaient pas en Ontario.

Grâce à la nouvelle Subvention ontarienne d'études (SOE), à compter de l'année scolaire 2017-2018, aucun étudiant ou étudiante ne recevra moins que le montant auquel il est actuellement admissible en vertu de la Réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario. Les étudiantes et étudiants venant de familles dont le revenu est inférieur à 50 000 \$ n'auront pas de dettes envers le gouvernement provincial pour l'aide financière aux études.

Crédit d'impôt pour les activités des enfants

Le crédit d'impôt pour les activités des enfants est un crédit d'impôt remboursable conçu afin d'aider les parents à assumer les coûts liés à l'inscription de leurs enfants à diverses activités sportives, culturelles et artistiques parascolaires. Le crédit d'impôt pour les activités des enfants sera éliminé à compter du 1er janvier 2017 puisqu'il profitait surtout aux familles à revenus élevés.

Crédit d'impôt pour l'aménagement du logement axé sur le bien-être

Le crédit d'impôt pour l'aménagement du logement axé sur le bien-être est destiné à aider les personnes âgées à faire des rénovations domiciliaires qui améliorent la sécurité et/ou l'accessibilité de leur foyer. Le crédit accordé est de 15% des dépenses admissibles de plus de 10 000 \$. Le recours au crédit a été bien moindre que prévu, en conséquence, ce crédit sera éliminé le 1^{er} janvier 2017.

Impôt sur le revenu fractionné

Le gouvernement de l'Ontario propose de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2016, la façon dont il impose le revenu fractionné avec les enfants mineurs en adoptant l'approche du gouvernement fédéral, qui applique son taux marginal maximal d'IRP à tout revenu de ce genre.

Simplifier l'impôt sur le revenu des particuliers

Le budget indique que le gouvernement envisage d'examiner les moyens de simplifier le calcul de l'impôt des particuliers.

Mesures affectant les entreprises

Taux d'imposition des sociétés

Le budget ne propose aucune modification aux taux d'imposition des sociétés pour 2016, lesquels sont :

Revenus	Ontario	Fédéral	Combinés
Revenu d'entreprise active - moins de 500 000 \$	4.5%	10.5%	15.0%
Investissement SPCC ¹	11.5%	38.67%	50.17%
Fabrication et transformation	10.0%	15.0%	25.0%
Revenus d'entreprise active - plus de 500 000 \$	11.5%	15.0%	26.5%

¹ Société privée sous contrôle canadien

Crédit d'impôt pour la recherche et développement

Le budget propose des réductions aux crédits d'impôt pour la recherche et développement (R&D).

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour la R&D est un crédit d'impôt non remboursable de 4,5 %. Le taux du crédit de R&D doit être réduit à 3,5% des dépenses admissibles à compter du 1^{er} juin 2016.

Le crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario est un crédit d'impôt remboursable de 10 % dont peuvent se prévaloir les petites et moyennes entreprises. Le taux doit être réduit à 8% des dépenses admissibles à compter du 1^{er} juin 2016.

Les réductions de taux seraient appliquées au prorata pour les années d'imposition chevauchant le 1^{er} juin 2016.

Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage

Comme elle s'y était engagée dans le budget de 2015, la province examine le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA) pour s'assurer que le crédit encourage les entreprises à aider les apprentis à obtenir les compétences et les accréditations dont ils ont besoin.

Primes d'assurance contre les accidents du travail

En conséquence des mesures prises à l'égard de la réduction des coûts et l'amélioration de la situation financière de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), le budget prévoit une réduction significative des primes de la CSPAAT, à partir de 2017.

Autres mesures

Stratégie antitabac de l'Ontario

À compter de 0 h 01 le 26 février 2016, la taxe sur le tabac de l'Ontario passe de 13,975 à 15,475 cents par cigarette et par gramme de tabac pour les produits autres que les cigares. Le gouvernement augmentera annuellement ces taux en fonction de l'inflation pendant cinq ans à compter de 2017.

Droits perçus sur l'alcool

Le budget propose les modifications suivantes à l'égard des taxes sur l'alcool :

- Augmentation par la LCBO des marges ad valorem sur les produits vinicoles de deux points de pourcentage à compter de juin 2016. La marge sur le vin sera rehaussée de deux autres points de pourcentage en avril 2017 et en avril 2018 respectivement, et de un point de pourcentage en avril 2019 ;
- Augmentation de la taxe de base sur le vin provenant de l'extérieur de l'Ontario, acheté dans les boutiques d'établissements vinicoles, de un point de pourcentage respectivement en juin 2016, en avril 2017, en avril 2018 et en avril 2019 ;
- Augmentation du prix de vente minimal pour le vin de table à 7,95 \$ par bouteille de 750 ml, y compris le dépôt, échelonnée sur trois ans;
- Les prix de détail minimums du cidre, du vin fortifié et du vin à faible teneur en alcool seraient aussi haussés progressivement sur trois ans ;

- Mise en place des taux d'imposition plus élevés pour la taxe de base sur le vin vendu par les boutiques d'établissements vinicoles situées dans les épiceries ;
- Remplacer la structure actuelle des majorations et commissions dans les boutiques de distillateurs sur place par une taxe applicable à l'achat de spiritueux.

Économie souterraine

Le budget indique que le gouvernement continue de se concentrer sur les activités de l'économie souterraine dans tous les secteurs d'activités à haut risque. Il travaillera avec l'Agence du revenu du Canada afin de créer des équipes de vérification affectées aux secteurs présentant des risques élevés d'activités économiques illégales. Ces équipes seront composées de vérificateurs qui feront appel à l'analytique avancée et à d'autres outils novateurs d'application de la loi pour faire en sorte que tous suivent les règles.

Lutter contre les changements climatiques

Le budget indique que l'Ontario a l'intention d'aller de l'avant avec un système de plafonnement et d'échange en ce qui concerne la tarification du carbone, à compter du 1^{er} janvier 2017. Le programme mettra un plafond sur les émissions de gaz à effet de serre. Ceux qui réduisent leurs émissions seront en mesure de vendre leurs quotas excédentaires sur le marché du carbone. À la suite de ce programme, il est prévu que le prix du gaz à la pompe augmentera de 4,3 cents par litre, les coûts du gaz naturel augmenteront de 5 \$ par mois et les coûts d'électricité diminueront de 2 \$ par mois, en moyenne, pour les consommateurs résidentiels.

Régime de retraite de la province de l'Ontario

La législation visant à mettre en œuvre le Régime de retraite de la province de l'Ontario (RRPO) sera présentée au printemps 2016. Le processus de vérification et d'inscription des employeurs commencera en 2017, et sera suivi en 2018 de la perception des premières cotisations auprès des employeurs et employés.

Mesures fiscales sur les impôts fonciers

Le budget confirme l'examen continu du système d'évaluation de l'impôt foncier, y compris le Programme de plafonnement de l'impôt foncier applicable aux entreprises, de la remise à l'égard des locaux vacants et de la réduction des taux d'imposition pour les sous-catégories des biens-fonds vacants et des biens-fonds excédentaires. Le gouvernement est déterminé à poursuivre ses discussions avec les résidents du Nord.

Frais d'utilisation

En janvier 2016, les hôpitaux ont eu la directive de ne pas augmenter leurs tarifs de stationnement journaliers pour les trois prochaines années. À compter du 1^{er} octobre 2016, le budget prévoit des mesures supplémentaires, qui feront en sorte de réduire les coûts de stationnement pour les utilisateurs fréquents de l'hôpital.

L'Ontario a révisé sa grille tarifaire pour les services judiciaires et continuera de mettre à jour ses droits de délivrance de permis et de validation pour les véhicules. Le gouvernement éliminera certains frais liés à l'analyse Air pur Ontario. Le programme sera revu afin d'assurer que les analyses se poursuivent pour que le gouvernement puisse atteindre ses objectifs relatifs à la qualité de l'air.